



fenêtres sur cours pas de calais

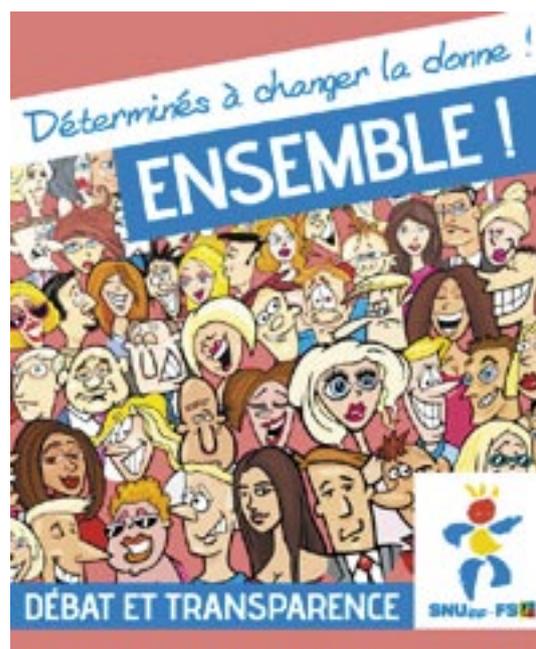
le journal départemental du SNUipp-FSU

le syndicat majoritaire en France

SNUipp Pas de Calais
Maison des Sociétés
16 rue Aristide Briand
62000 Arras



date de dépôt : mercredi 5 septembre 2012



Sommaire

- ▶ Calendrier 2012 / 2013
- ▶ Une péréquation entre les communes pour financer les écoles
- ▶ Éditorial
- ▶ Rencontre avec une professeure des écoles stagiaire
- ▶ Reconnaître la valeur professionnelle des enseignants
- ▶ École maternelle : besoin de nouvelles perspectives !
- ▶ Refondons l'école... pas sans nous !
- ▶ Changer de rythmes : pour les élèves et les enseignants
- ▶ L'inspection en question
- ▶ Bulletin d'adhésion

encart 8 pages Université de printemps 2012

page 2

page 2

page 3

page 4

page 5

page 5

page 6

page 6

page 7

page 8



SNUipp-FSU Pas-de-Calais
Maison des sociétés
16, rue Aristide Briand
62000 ARRAS
Tél/Fax : 03 21 51 72 26
E-mail : snu62@snuipp.fr
Site : <http://62.snuipp.fr>

- ▶ Rentrée des enseignants * : Lundi 3 septembre 2012
 - ▶ Rentrée scolaire des élèves : Mardi 4 septembre 2012
 - ▶ Vacances de Toussaint : Samedi 27 octobre 2012 au Lundi 12 novembre 2012
 - ▶ Vacances de Noël : Samedi 22 décembre 2012 au Lundi 7 janvier 2013
 - ▶ Vacances d'Hiver : Samedi 16 février 2013 au Lundi 4 mars 2013
 - ▶ Vacances de Printemps : Samedi 13 avril 2013 au Lundi 29 avril 2013
- Une journée de cours à déterminer localement **
Cours : soit le mercredi 3 avril, soit le mercredi 22 mai
- ▶ Début des vacances d'été : Samedi 6 juillet 2013

* Deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, seront dégagées avant les vacances de la Toussaint afin de permettre de prolonger la réflexion engagée lors de la journée de prérentrée.

** Le choix dans la date ou dans les dates est arrêté par le recteur.

- Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Lorsque les vacances débutent un samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours

Calendrier de la paie

Septembre : 26/09

Octobre : 29/10

Novembre : 28/11

Décembre : 20/12

Le calendrier de la paie 2013 sera connu ultérieurement. Consultez notre site (62.snuipp.fr)



Une péréquation entre les communes pour financer les écoles !

Lors de sa déclaration du 11 juillet 2012, le ministre a annoncé qu'il veut « créer le cadre d'une péréquation entre les communes » pour que « tous les enfants aient les mêmes droits ». Aujourd'hui les collectivités territoriales participent à hauteur de 25 % à la dépense d'éducation nationale.

Les enquêtes du SNUipp-FSU en 2001, puis en 2011 (détails sur le site du SNUipp 62) avaient montré de forts écarts (allant de 1 à 10), sans amélioration en dix ans, entre les communes dans le financement des écoles. Dans notre département, ces disparités ont sans cesse été dénoncées par le SNUipp-FSU, nous savons que c'est le bénévolat des collègues et des parents (pendant les fêtes des écoles, expos...) qui, souvent, permet de boucler le fonctionnement de l'année. Nous avons soutenu la Fédération des conseils des parents d'élèves des écoles publiques (F.C.P.E.) lors de son congrès départemental du samedi 12 mai à St-Pol/Ternoise, dont le thème était justement « la gratuité : accès, mutualisation et solidarité ».

Crédits, équipements, actions éducatives, toutes les écoles primaires de France ne bénéficient pas des mêmes moyens. Comment construire plus d'égalité en la matière ?

Déjà en décembre 2008, la Cour des comptes soulignait de fortes disparités en matière de matériels scolaires et de fournitures entre les communes. Elle pointait le « risque accru de rupture des principes d'égalité et de gratuité qui fondent l'école républicaine ». Le SNUipp-FSU plaide donc pour la création d'un fonds de péréquation – abondé par l'État – qui viendrait aider les communes déshéritées et d'une charte nationale d'équipement précisant la dotation minimale en fournitures et matériels indispensables.

La volonté annoncée par le ministre doit permettre l'ouverture d'un vrai débat et l'élaboration de propositions concrètes : il en va tout à la fois du principe de gratuité, mais également de celui d'égalité de l'offre scolaire et éducative pour tous les élèves quel que soit leur territoire de scolarité.

Refonder l'école d'abord !

La liste des coups pris par les enseignants ces dernières années serait longue à dresser si elle se voulait exhaustive. Augmentation des effectifs par classe, absence de reconnaissance de nos dirigeants, introduction de la culture du résultat dans nos pratiques par la mise en place des évaluations nationales et du livret personnel de compétence, injonction et pression mettant à bas le principe de liberté pédagogique...

Le SNUipp-FSU, premier syndicat du primaire demande donc au ministre l'abandon du Livret Personnel de Compétences (LPC) dès la rentrée et la suppression de l'aide personnalisée en passant par le dispositif " plus de maîtres que de classes"

Pour qu'ils puissent exercer sereinement, efficacement et avec plaisir leur métier, pour qu'ils puissent avoir le temps de donner aux élèves le goût et le plaisir d'apprendre, le SNUipp-FSU demande que soit renégoiée la "refondation de l'école". En effet, comparant l'école française à celle des autres pays dans les indices de réussite scolaire, le ministère prend-il vraiment la mesure de la différence des conditions dans lesquelles les enseignants essaient au mieux de faire avancer leurs élèves. Le SNUipp-FSU demande que dans chaque école, il y ait plus de maîtres que de classes ; que le temps de travail des enseignants ne soit plus couplé à celui de la présence devant élève, que le programme pédagogique soit repensé et que chaque enseignant puisse avoir le temps de mettre en place des façons de travailler qui leur conviennent afin d'atteindre les objectifs d'excellence d'une école renouvelée.

Et les enseignants ont également pris des « coûts » : Perte de pouvoir d'achat de 11% depuis 10 ans ; indice gelé, frais de déplacement réduits à la portion congrue, déroulement de carrière ralenti, jour de carence. Cela doit cesser ! Le SNUipp-FSU renouvelle sa demande d'une revalorisation du salaire des enseignants, ainsi que la mise en place d'un plan de rattrapage.

Le SNUipp-FSU souhaite aussi que toutes les écoles demandant une aide administrative l'obtiennent dès la rentrée et que la question de la pérennisation de ces emplois dans un cadre statutaire soit posée.

Le ministère doit savoir qu'aucune réforme ne pourra se mettre en place sans la prise en compte de la situation des premiers acteurs de l'école que sont les enseignants. Pour que toutes ces annonces ne demeurent pas... un coup dans l'eau.

Pour un service public de qualité, l'école d'abord, Monsieur le Ministre !

Un nouveau Directeur Académique pour le Pas de Calais

Nous vous annonçons dans notre journal de juin, que notre directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) précédent, M. Yannick TENNE, était muté au cabinet du ministre Peillon en tant que conseiller pour le premier degré. Le nom de son successeur est désormais connu : il s'agit de M. Guy CHARLOT qui était auparavant DASEN de l'Indre et Loire.



La rentrée des classes se profile. C'est un moment important dans une année scolaire pour les élèves et leurs parents ainsi que pour les enseignants, en particulier pour les professeurs des écoles stagiaires. À ce sujet, le SNUipp-FSU Pas-de-Calais a rencontré Audrey qui sera professeure stagiaire cette année.

► Q1 : Peux-tu nous parler de ton parcours jusqu'à maintenant ?

J'ai une licence de mathématiques, puis j'ai passé le concours à plusieurs reprises en ayant toujours atteint le stade des oraux. J'ai donc fréquenté les I.U.F.M. en PE1. Mais lorsque le mode de recrutement a changé, il a fallu reprendre des études afin d'obtenir le niveau master 2, tout en continuant de préparer ce concours. Parallèlement, j'avais un poste d'assistante de vie scolaire (A.V.S.) et j'étais directrice de colonie pendant les vacances.

► Q2 : Tu as donc vécu les deux modalités de recrutement : la formation à l'I.U.F.M. dont la 2^{ème} année débouchait sur la titularisation, et le mode de recrutement actuel, au niveau master 2 et dont la titularisation n'interviendra qu'à la fin de cette année. As-tu des critiques à propos de la formation que tu as reçue ?

Mon avis est partagé.

En effet, cette année m'a permis d'approfondir mes connaissances dans certains domaines, comme la musique et les arts visuels. Le choix d'options faisait que certains domaines n'étaient pas traités à l'I.U.F.M. en première année. Un semestre était également consacré aux stages d'observation, aux stages en responsabilité et à leurs analyses réflexives. Cette alternance m'a beaucoup aidé à progresser, car cela nous permettait de partir des difficultés que nous avons tous éprouvées pour en trouver collectivement des solutions.

Cependant, il me semble tout d'abord que certaines notions abordées étaient redondantes. Ensuite, je trouve dommage que les rapports de visite des stages que nous avons effectués durant l'année de master 2 ne soient pas pris en compte pour l'obtention du concours. Seules nos connaissances théoriques entrent en jeu, alors que nos compétences sur le terrain sont également importantes. Enfin, avant d'être titularisés, nous devons pouvoir fournir un certificat de compétence en langue du niveau B2 européen (CLES2). Ayant assisté

à quelques séances d'anglais en cycle 3, je trouve qu'il est exagéré de demander un tel niveau de compétence à des professeurs des écoles.

► Q3 : Durant la formation, as-tu eu des informations sur l'enseignement en milieu spécialisé et sur la prise en compte des handicaps dans tes pratiques de classe ?

Nous avons été informés sur la définition des différents troubles existants, comme la dyslexie, la dyspraxie ... Mais cela n'a pas été réellement développé. Mes connaissances à propos de certaines structures permettant d'intervenir auprès d'élèves présentant des troubles dans les apprentissages, comme le SESSAD, m'ont été apportées grâce à la formation que j'ai reçue pour devenir A.V.S..

► Q4 : Nous sommes maintenant à quelques jours de la rentrée des classes. Quel est ton état d'esprit aujourd'hui ?

Il y a eu deux étapes.

Dans un premier temps, je me suis sentie soulagée. En effet, au fil des années, je me posais de plus en plus de questions sur les possibilités que j'avais d'exercer ce métier : le passage du niveau licence au niveau master, le niveau de connaissances et de compétences exigées dans certains domaines, la diminution du nombre de postes chaque année commençaient à me démotiver. Voir mon nom sur la liste des admis m'a offert un grand bol d'air ! Puis dans un second temps, j'ai été stressée et je le suis de plus en plus. Je me pose énormément de questions pour lesquelles nous n'avons jamais été préparés. Comment ne pas rater ma rentrée avec les élèves ? J'ai une classe de TPS / PS et je n'en ai jamais eu durant mes stages, vais-je réussir à gérer ? Vais-je réussir à être dans la continuité de ce que fait le collègue que je déchargerai ? Comment vont se passer mes premières rencontres avec les parents ? Etc...

► Q5 : Quelles sont tes attentes de la part de l'institution et de tes futurs collègues ?

J'attends tout d'abord beaucoup de la semaine que nous allons passer à l'université de Lille à partir du 27 août. J'espère que, durant cette semaine, les formateurs seront présents pour nous aider à réussir notre rentrée. Ensuite, j'espère que les collègues présents dans l'école me conseilleront pour progresser. Enfin, durant la journée banalisée dans les I.U.F.M., j'attends des formateurs une réelle prise en compte nos demandes afin de nous apporter des réponses, même si je suis consciente de la difficulté pour eux de gérer des demandes qui seront très variées.

Carrière, pouvoir d'achat, mobilité, frais professionnels, changeons la donne !

Alors qu'en 1995 les salaires des enseignants étaient déjà particulièrement bas en France par rapport à la plupart des pays de l'OCDE, ils sont quasiment les seuls à avoir connu depuis une baisse constante. Le maintien du gel de la valeur du point d'indice va encore aggraver cette situation. Et ce ne sont pas les primes au mérite (évaluations ou ECLAIR) qui vont palier cette perte du pouvoir d'achat. En revanche, elles risquent d'accentuer les divisions et de fragiliser le travail en équipe. L'introduction du jour de carence ampute davantage le salaire des enseignants.

A cela s'ajoutent une augmentation des frais professionnels voire de véritables difficultés liées à la baisse importante de la mobilité. Il faut que cette pluie de « coûts » cesse.

A notre demande, le décret réformant l'évaluation des enseignants a été abrogé. Il faut maintenant une accélération des déroulements de carrière.

École maternelle : besoin de nouvelles perspectives !

L'école maternelle, longtemps considérée comme fleuron du système éducatif français, est aujourd'hui mise sur la sellette. Après les attaques dont elle a fait l'objet, des discours dévalorisant sur les couches aux coups de rabots budgétaires qui ont exclu les enfants de moins de trois ans, ont réduit drastiquement la formation à sa spécificité et aggravé une situation déjà difficile quant aux effectifs par classe, elle a besoin de retrouver une autre logique.

Si on veut redonner des couleurs à l'école maternelle, il faut lui donner les moyens d'amener tous les enfants à entrer dans les apprentissages : observer, manipuler, imiter, jouer, imaginer des solutions pour résoudre des problèmes, mettre des mots sur les activités... autant de conditions pour que cette école joue pleinement son rôle de première marche de la réussite.

Pour cela, il faut aménager, équiper les classes pour investir des activités riches et adapter les rythmes. Mieux former les enseignants, les IEN, faire des formations communes avec les ATSEM, permettre aux parents de trouver toute leur place. Prémices d'un service public de la petite enfance, l'accueil des deux-trois ans doit trouver des solutions qui concilieraient

Reconnaître la valeur professionnelle des enseignants passe par une revalorisation salariale pour tous avec l'intégration des primes et indemnités dans le traitement indiciaire. Des réponses doivent aussi être apportées aux demandes de mutation inter et intra départementales. Enfin, l'exercice du métier nécessite un investissement individuel croissant. Que diriez-vous de la création d'une indemnité d'équipement professionnel pour tous les enseignants ? Pour exercer notre métier, en cette rentrée, nous en serons encore de notre poche pour renouveler nos « guides du maître », notre matériel de bureau, maintenance de l'ordinateur, CD rom, cartouches d'encre...

Il est urgent de reconnaître cet investissement et le SNUipp-FSU demande la création d'une indemnité d'équipement professionnel de 1 500 euros, tous les 5 ans, pour tous les enseignants des écoles. Cette proposition, reprise dans plusieurs rapports, doit maintenant trouver une réponse concrète. Réclamons notre dû ! L'indemnité d'équipement professionnel, c'est maintenant !

C'est une proposition du SNUipp-FSU, parlons-en !

intérêt de l'enfant, besoins des familles, capacités de l'État et des collectivités locales. Toutes ces pistes se trouvent dans le rapport de l'inspection générale publié au mois de mai. Ce rapport décrivait aussi un envahissement de l'écrit et du travail sur fiches, l'imposition d'outils d'évaluations transformés en contraintes administratives, travaux très formels, équipements appauvris qui ne vont pas dans le bon sens.

Mais comment ne pas faire le lien avec les effectifs surchargés ? 6 classes de maternelle sur 10 comptent plus de 25 élèves, et 10 % d'entre elles dépassent les 30. Dès lors, comment répondre correctement aux besoins de chacun, comment être attentif à chaque réussite, travailler le langage, pratiquer des activités de manipulations ?

L'école maternelle est essentielle pour donner des bases solides. La singularité de cette école gratuite est positivement partagée. A l'encontre de la politique menée ces dernières années, l'école maternelle doit retrouver sa place. Elle a besoin de perspectives nouvelles et d'un nouveau souffle. Le SNUipp-FSU oeuvrera en ce sens.

Dans le cadre de la concertation Nationale lancée dès le 6 juillet 2012, le SNUipp au sein de la FSU a été sollicité pour mener la réflexion concernant les sujets proposés.

Après consultation estivale interne auprès de ses différents syndicats, la FSU a envoyé un courrier à destination de Madame Le Recteur en date du 17 août afin de pouvoir reprendre les débats dès le 20 août (consultable sur notre site 62.snuipp.fr).

La FSU réclame que les toutes les organisations syndicales des différents corps des professions puissent être associées à ce débat participation réduite pour le moment aux seules organisations ayant des élus en Conseil Technique Académique.

Nous exigeons que tous les personnels y soient associés individuellement par le biais d'une journée de consultation banalisée sur le temps de travail.

La FSU a pointé les éléments pourtant essentiels ne figurant pas dans les projets de débats :

► L'absence de mention à la maternelle (Surprenant quand on sait combien elle a souffert de l'Ère Sarkozyste, et combien mis en exergue dans la campagne de François Hollande ...)

► Rien dans la prise en compte de la santé des élèves de leurs besoins psycho affectifs comme socio-économiques .

Changer de rythmes : pour les élèves et les enseignants

Vincent Peillon a annoncé, dès le mois de juin, une réforme des rythmes scolaires, avec, en ligne de mire, le passage de la semaine à 5 jours. Après avoir dénoncé, comme l'ensemble des acteurs de l'école, le passage en force de Xavier Darcos pour la mise en place de la semaine à 4 jours avec des journées trop lourdes pour les élèves les plus fragiles, le SNUipp-FSU a émis publiquement des exigences début juillet à travers un courrier au ministre : **tout changement doit être synonyme d'amélioration pour les élèves comme pour les enseignants.**

Dans ce dossier complexe, le SNUipp-FSU a toujours avancé sans tabou. Rappelant que la question de la réussite des élèves ne se réduit pas à des questions d'horaires et de calendrier, il demande que soient mis en discussion les éléments d'un "mieux travailler, travailler autrement". Conditions de travail, effectifs, "plus de maîtres que de classes", temps de classe pour les élèves et services des enseignants, organisation du temps périscolaire, rémunérations... devront être abordés dans le cadre de négociations avec les syndicats représentatifs.

► Aucune référence concernant les besoins d'enseignements spécialisés de qualité et de meilleures liaisons avec la MDPH.

► L'absence de mention à la santé des personnels (bien souvent mise à mal, qui plus est sans réelle médecine de travail), avec en toile de fond la souffrance au travail et le harcèlement subi sous ses diverses formes, visibles comme insidieuses.

La FSU déplore l'absence totale de référence aux métiers des personnels ce qui passe par une nécessaire réflexion sur la revalorisation, salariale comme matérielle, sur le respect des règles statutaires, et sur le respect de l'équité entre tous !

Alors oui, le chantier est ardu, et il est plus que temps de refonder notre École mais cela passera obligatoirement par une consultation et la prise en compte des revendications des personnels de l'Éducation Nationale. Trop souvent éludées ces dernières années, le SNUipp-FSU attend maintenant des réponses concrètes et rapides.

Un sondage Harris-SNUipp-FSU, paru fin août, illustre les ambiguïtés inhérentes à la réflexion sur les rythmes : la réponse des parents d'élèves en âge primaire sur la réduction de journée scolaire par exemple, montre leurs interrogations sur la prise en charge des élèves après la classe. Si les communes devaient prendre en charge les enfants, comment garantir un temps éducatif de qualité sur l'ensemble du territoire ?

Le ministre a évoqué la nécessité de péréquations. Banco ! Reste cependant à en définir la forme... Effectifs, bien-être, équipements, formation des enseignants sont quelques uns des dossiers connexes et incontournables que le SNUipp-FSU continuera de porter. Les enseignants seront les acteurs d'une transformation de l'école : le SNUipp-FSU a donc aussi demandé qu'ils soient consultés sur toute modification qui aurait des conséquences sur leur vie professionnelle et personnelle.

Le SNUipp-FSU 62 a, durant son dernier congrès départemental, réaffirmé qu'un changement de rythme scolaire ne pourrait se faire sans une baisse du temps de travail des enseignants.

Vincent Peillon avait annoncé mercredi 9 mai que le futur gouvernement abrogerait le décret modifiant les modalités d'inspection des enseignants paru la veille. À ses yeux, la date de publication de ce document, deux jours après la défaite de Nicolas Sarkozy, constitue «*un passage en force*». De plus, il rappelait que ce texte avait été «*unanimement rejeté par les organisations syndicales*» lors d'un comité technique ministériel qui s'est tenu mi-mars.

Le décret du 7 mai a été abrogé le 27 août. Pour le SNUipp-FSU, l'abrogation du décret actuel ne peut en aucun cas signifier un statu quo.

«*Ce sujet sera abordé dans la loi d'orientation sur l'éducation que nous soumettrons au Parlement à l'automne prochain*», affirme Bruno Julliard, secrétaire national du PS chargé des questions éducatives

L'objectif, précise-t-il, est de «*porter sur le travail des professeurs un regard croisé inspecteurs-chefs d'établissement et de prendre davantage en compte le travail en équipe ou encore le suivi individuel des élèves*». Il s'agira aussi, poursuit Bruno Julliard, de remplacer une «*inspection sanction*» par une «*évaluation formative*» : «*Les professeurs en difficulté doivent pouvoir bénéficier d'une formation continue repensée et renforcée*».

Le SNPI-FSU (Syndicat National des personnels d'Inspection de la FSU) a rédigé une charte (voir sur notre site) redéfinissant d'un point de vue éthique les modalités de l'inspection, les enseignants et les inspecteurs du 1^{er} degré de la FSU 93 ont déjà signé une déclaration commune allant dans ce sens.
<http://www.snpi-fsu.org/spip.php?article226>

Pour le SNUipp-FSU, aucune réforme de l'évaluation ne peut se faire sans concertation constructive avec les acteurs :

► L'inspecteur ne fait pas que de l'évaluation de contrôle, il est d'abord un formateur dont la mission première est la protection des agents face aux remises en cause et aux tentatives de main mise de plus en plus fortes des partenaires de l'école que sont les parents d'élèves et les municipalités.

► La souffrance constatée chez les enseignants par rapport à l'acte d'inspection particulièrement anxiogène, doit être sérieusement prise en considération.

► L'évaluation par inspection doit apporter systématiquement des éléments positifs, valorisants et sources de progrès.

► Les dates, heures, lieux, attentes, finalités... de l'inspection doivent être connus, l'inspecteur ne peut imposer ce qu'il n'accepterait pas pour lui-même.

► La note (si elle demeure, quelle nécessité ?) ne doit pas avoir d'incidence sur l'avancement de la carrière au même titre que les inspecteurs qui progressent tous au même rythme (le plus rapide).

► L'inspecteur dans la classe doit apporter un regard humain aux côtés de l'enseignant. La conscience professionnelle de l'enseignant supporte mal le regard extérieur et la réduction au statut de fonctionnaire.

► La réputation de l'enseignant s'établit aussi en dehors de l'établissement par le truchement du regard des parents, l'inspecteur doit donc être le garant de la reconnaissance des enseignants.

► L'aspect «*chef-d'œuvre*» éphémère de la leçon d'inspection, la rareté de l'inspection, la dimension «*absolue*» du regard inspecteur... sont des dimensions à réformer entièrement.

► Les inspecteurs doivent être formés dans les dimensions didactiques et pédagogiques pour être en capacité d'apporter des pistes aux enseignants.

► Le rapport écrit doit s'appuyer sur du factuel (et non des impressions) et donner systématiquement des propositions de conseil.

► On ne doit pas faire l'économie de la question des résultats des élèves. Mais on ne doit pas les réduire à des scores. Les évolutions des résultats et leurs dynamiques doivent être appréhendées pour apprécier la valeur de l'enseignement.

► La polysémie des mots «*autonomie*», «*management*», «*école fondamentale*», «*socle*», «*gouvernance*», «*pilotage*» est redoutable dans ses effets. Tous ces mots issus de l'entreprise privée ne font pas parties de notre culture, ils sont contre-productifs et doivent être bannis.



Le service public d'éducation, nos métiers,
on les aime, ensemble on les défend !



